Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 005-210501789-20261005-2026_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-six et le 05 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude FAVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 septembre 2026.

Présents : ARNAUD Virginie, BENISTANT Agnès, HECTOR France, JULIAN Mireille, LEFEBVRE Catherine, MARTIN Marina, MOUROU Béatrice, TRUCHET Monique, BOURG Thierry, CHEVAL Jérôme, FEBVRE Roland, GUILLEMIN Claude, TROJA Dorian

Absent ayant donné procuration : PENIN Luca à FAVIER Jean-Claude

Secrétaire de séance : FEBVRE Roland

Ouverture de séance à 18h30

DEL N° 2026-59 : Validation des devis pour des travaux de voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie sont nécessaires impasse de Jousserand, chemin de Chanousse, impasse du Roussi, Chemin de Lafitte.

Considérant que la commission voirie réunie le 09 septembre 2026 a procédé à l'analyse de différents devis ;
Considérant le devis de l'entreprise POLDER pour un montant de 5 735 € H.T concernant les travaux impasse de Jousserand ;
Considérant le devis de l'entreprise POLDER pour un montant de 7 200 € H.T concernant les travaux chemin de Chanousse ;
Considérant le devis de l'entreprise POLDER pour un montant de 7 500 € H.T concernant les travaux impasse du Roussi;
Considérant le devis de l'entreprise POLDER pour un montant de 36 875 € H.T concernant les travaux Chemin de Lafitte ;

Considérant l'avis favorable de la commission Voirie d'accepter les différents de l'entreprise POLDER, offres plus avantageuses économiquement, pour un montant total de 57 310 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation des travaux de voirie impasse de Jousserand, chemin de Chanousse, impasse du Roussi, Chemin de Lafitte ;
- **Accepte** les différents devis présentés par l'entreprise POLDER pour un montant total HT de 57 310 € soit 68 772 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le maire à signer les devis ainsi que tout document afférent à cette opération ;

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Jean-Claude FAVIER